**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**SOCIETE : nom du soumissionnaire**

**Référence du Document : ref soumissionnaire**

**AFFAIRE 2025-075-VB\_CRT\_RESEAU ONDULE LIGNES LONGUES**

**CONSIGNES :**

* Le soumissionnaire **doit répondre à toutes les questions sinon son offre sera jugée irrégulière au sens de l’article L.2152-2 du Code de la commande publique**.
* Le soumissionnaire devra remettre à l’appui de son offre ce cadre de réponse technique. Son offre technique ne sera jugée que sur les éléments renseignés ci-dessous. Il peut être fait références à d’autres documents uniquement s’il est précisé la ou les pages concernées.
* Les réponses aux questions posées dans ce document sont des engagements contractuels de la part du candidat. Toute discordance entre les informations renseignées et l’exécution du marché pourra entraîner l’application de pénalités ou sa résiliation.
* Les différents encarts doivent être complétés et leur ordre respecté. **Le cadre de réponse technique ne pourra dépasser dix (10) pages (une page = un recto), hors annexes, hors présente page de garde.** **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* **Le soumissionnaire peut ajouter des annexes s’il les juge utiles à la compréhension de son offre, dans la limite de cinq (5) pages** **(une page = un recto) pour justifier des points présentés (qualifications, plan de maintenance, …).** Le cas échéant, les renvois aux annexes devront être précis (nom du document, numéro de page…). Une annexe ne sera consultée que si le paragraphe qu'elle complète renvoie explicitement à cette annexe clairement identifiée. **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* Les renseignements indiqués ci-après doivent être liés directement à l’objet du marché en répondant précisément aux différents points demandés et ne doivent en conséquence ne pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.
* La notation de la valeur technique sera exclusivement fondée sur les informations fournies dans le présent document et ses éventuelles annexes, à l’exclusion de toute page supplémentaire, renvoi ou autres pièces jointes. Le non-respect des dispositions ci-dessus ne vaudra pas irrégularité de l’offre mais sera pénalisant.

**Critère 1 : Prix (50 %)**

Prix analysé au regard du montant global de la DPGF (annexe financière).

**Critère 2 Valeur technique de l’offre (45 %)**

**Sous-Critère 1 : Qualité des moyens humains dédiés au chantier 10%**

Le candidat présente ses moyens humains dédiés, en détaillant notamment le nombre, leurs formations initiales, leurs qualifications, leurs habilitations, leurs expériences similaires.

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 2 : Qualité de la méthodologie pour l’organisation et la réalisation des travaux 20%**

Le candidat présente sa méthodologie pour l’organisation et la réalisation des travaux, en détaillant notamment les différentes étapes. Il présentera sa compréhension des préconisations (repérage, tests…) et ses choix techniques (qualité des équipements, durabilité…)

**Réponse du candidat** :

**Sous-Critère 3 : Planning prévisionnel /10 pts**

Le candidat présente le planning prévisionnel sur lequel il s’engage. Les délais présentés seront contractuels. Transmission d'un calendrier détaillé mettant en évidence les délais de livraison, et les délais d’interventions

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 4 : Sécurité du chantier / 5 pts**

Le candidat présente les mesures pour assurer la sécurité du chantier, notamment pour les interventions en site occupé et continuité de service. Il précise les principales mesures prévues afin d’assurer la sécurité classique ainsi que l’hygiène (balisage, moyens d'accès en hauteur, EPI,...)

**Réponse du candidat** :

**Critère 3 : Performance environnementale et sociale (5 points)**

**Sous-critère 1 :   gestion des déchets et caractère durable du matériel proposé (2,5 points)**

Le candidat présente sa méthodologie de gestion des déchets du chantier et ses filières de recyclages. Le candidat présente la part de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dans le matériel proposé.

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 2 :  Prise en compte du bien-être au travail : mesures de protection auditive des équipes (2,5 points)**

Le candidat décrit ses engagements concernant les mesures de protection auditive pour ses équipes dans le cadre de l’exécution du marché ainsi que les éléments mis en place pour la réduction des nuisances sonores

**Réponse du candidat** :